



PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Bas-Saint-Laurent



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81320-0 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux'.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	7
INTRODUCTION.....	9
LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....	10
LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT	11
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	13
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	14
MINISTÈRE DE LA FAMILLE	16
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	18
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	19
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	22
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.....	24
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION	26
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	28
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	30
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	32
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	34
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS	36
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	38
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	41
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	43
MINISTÈRE DU TOURISME.....	45
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	47
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC.....	49
SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC.....	50
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	51
MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES	52
CONCLUSION	53
ANNEXE	54

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AEC	Attestation d'études collégiales
ATR	Association touristique régionale
AVC	Accident vasculaire cérébral
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CC	Changements climatiques
CCR	Comité consultatif régional
CDRQ	Coopérative de développement régional du Québec
CFTE	Conciliation famille-travail-études
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
COSMOSS	Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé
CPE	Centre de la petite enfance
CRSBP	Centre régional de services aux bibliothèques publiques
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
HQ	Hydro-Québec
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTES	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
ORPEX	Organisme régional de promotion des exportations

OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAGES	Plan d'action gouvernemental en économie sociale
PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PAJ-SM	Programme d'accompagnement justice-santé mentale
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PETMAF	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire
PEX	Programme Exportation
PFM	Politique familiale municipale
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PSIITM	Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QADA	Québec ami des aînés
RPA	Résidence privée pour aînés
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
STQ	Société des traversiers du Québec
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable
TCR	Table de concertation régionale
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UQAR	Université du Québec à Rimouski
VVE	Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région du Bas-Saint-Laurent regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région du Bas-Saint-Laurent un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région du Bas-Saint-Laurent ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Agir pour l'attractivité de la région
- Priorité 2** Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires
- Priorité 3** Agir pour un environnement sain et une vie de qualité
- Priorité 4** Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés
- Priorité 5** Agir pour la vitalité des communautés rurales
- Priorité 6** Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

La région du Bas-Saint-Laurent n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

Autre action pour la région du Bas-Saint-Laurent

Le CSPQ prévoit en outre :

- L'augmentation du nombre de ressources dans les Centres de solutions en ressources informatiques de Rimouski.

HYDRO-QUÉBEC

L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

La région du Bas-Saint-Laurent n'a pas formulé de priorité interpellant Hydro-Québec.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Priorité 6

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

Pour répondre à ces priorités, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 1

Agir pour l'attractivité de la région

- Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création;
- Veiller à ce que l'accès à des services culturels diversifiés soit offert sur tout le territoire, notamment par l'entremise des ententes de développement culturel ou dans les plans d'action des organismes culturels soutenus par le MCC;
- Répertorier et accompagner les projets porteurs en culture sur le territoire, notamment en culture-éducation, en patrimoine et en médiation culturelle;
- Encourager la diffusion de l'offre culturelle en soutenant des initiatives de promotion groupée ou de développement d'outils d'information pour les citoyens.

Priorité 3

Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

- Poursuivre l'accompagnement des propriétaires et des municipalités dans la protection et la restauration du patrimoine bâti avec l'aide du Fonds du patrimoine culturel québécois;
- Répertorier et prioriser les initiatives et projets qui favorisent et encouragent les pratiques écoresponsables (emploi des ressources humaines et utilisation des ressources matérielles locales, développement durable, circuit court);
- Poursuivre l'accompagnement de la Municipalité de Rivière-Ouelle dans sa démarche de désignation de paysage culturel patrimonial et promouvoir ce projet auprès d'autres municipalités;
- Encourager la diversification des usages dans les bibliothèques municipales en favorisant un rôle plus actif des usagers et en privilégiant des espaces flexibles et ouverts sur l'extérieur qui permettent la création et l'échange de connaissances;
- Coordonner l'acquisition de connaissances par la réalisation d'inventaires et rendre accessibles à la population les données sur le patrimoine culturel bas-laurentien;
- Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel;
- Poursuivre et encourager le soutien des actions en loisir culturel par l'entremise des ententes de développement culturel.

Priorité 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

- Encourager l'embauche d'artistes et de travailleurs culturels de la région par l'entremise des comités d'analyse et des tables de concertation;
- Travailler de concert avec le Conseil de la culture pour faire connaître les ressources culturelles du territoire aux commissions scolaires et encourager les artistes et organismes de la région à s'inscrire au Répertoire de ressources culture-éducation;
- Développer, en concertation avec le Conseil de la culture, un outil à joindre aux redditions de comptes de manière à mesurer les effets économiques d'un projet culturel sur l'économie locale;
- Encourager, grâce aux entreprises régionales dans le domaine numérique, la mise en valeur du patrimoine culturel par l'utilisation des nouvelles technologies;

- Encourager le virage numérique du milieu culturel en soutenant les initiatives porteuses dans le domaine.

Priorité 5

Agir pour la vitalité des communautés rurales

- Développer ou consolider la desserte du réseau des bibliothèques locales affiliées au centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et participer à la professionnalisation et à la diversification des services offerts;
- Identifier des communautés qui ont un accès limité aux services culturels et favoriser le réseautage entre organismes pour développer l'offre culturelle;
- Accompagner les municipalités et les MRC dans l'élaboration ou la révision de leurs politiques culturelles et de leurs plans d'action.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 1

Afin d'agir pour l'attractivité de la région, le Ministère entend :

- Mener un exercice de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance et maintenir une offre de services diversifiée et de qualité pour assurer la pérennité et l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance;

- Soutenir financièrement des organismes communautaires pour assurer le développement et le maintien d'une offre de services qui favorise l'épanouissement des familles et le développement des enfants dans leur milieu de vie;
- Soutenir financièrement les services de garde dans des établissements de faible dimension dans les petites municipalités pour compenser le poids accru des coûts fixes qu'ils doivent assumer.

Priorité 2

Afin d'agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires, le Ministère entend :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (CAR, COSMOSS, TIR-SHV et Comité petite-enfance Bas-Saint-Laurent);
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité par :
 - L'élargissement de l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles;
 - La bonification du financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance pour financer des sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale;
 - L'apport aux CPE des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation qui nécessitent un investissement financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses;
 - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région.
- Favoriser la réussite éducative par la mise en œuvre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans ainsi que par un ensemble de mesures pour soutenir et assurer, notamment par l'encadrement législatif et réglementaire, la qualité des mesures de soutien financier et la publication de documents et d'outils qui appuient les interventions dans les services de garde;
- Poursuivre le financement des ITMAV pour soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité.

Priorité 3

Pour un environnement sain et une vie de qualité, le Ministère entend :

- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par l'accompagnement des municipalités et MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM; le soutien financier de différents organismes afin qu'ils offrent des services de surveillance aux parents d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui fréquentent l'école secondaire; le soutien à la CFTE pendant les longs congés scolaires par le programme de soutien à des projets de garde lors de ces périodes de congé;
- Élaborer et diffuser, en coresponsabilité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, un second plan d'action VVE pour la période 2018-2023 afin de favoriser le vieillissement actif;
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements pour maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'utilisateurs particuliers soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de recharge pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'utilisateurs du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

L'adaptation des services aux clientèles régionales

Priorité 2

En vue d'assurer l'équité entre les personnes et les collectivités et de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires, le MJQ entend :

- Implanter le Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM) dans la région du Bas-Saint-Laurent pour accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale qui font l'objet d'accusations d'infractions sommaires.

Autres actions pour la région du Bas-Saint-Laurent

L'offre de services de proximité

En vue d'assurer des services de proximité et de maintenir des services de justice dans la région du Bas-Saint-Laurent, le MJQ compte :

- Agrandir et rénover le palais de justice de Rimouski. Il s'agit, pour la région, d'un investissement de 66,9 millions de dollars.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficience, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorités 1, 2 et 3

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin d'améliorer l'accessibilité et la

qualité des services de santé et de contribuer au maintien de conditions de vie favorables à la santé et au bien-être de la population et au développement de milieux de vie stimulants et sécuritaires.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
 - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
 - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
 - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
 - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
 - Améliorer la survie des patients atteints de cancer (Objectif 7);
 - Renforcer la prévention et le contrôle des infections reliées au séjour en milieu hospitalier (Objectif 8);
 - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
 - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
 - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
 - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
 - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
 - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance (Objectif 15);
 - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
 - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
 - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé, notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
 - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
 - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);

- Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);
- Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);
- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale;
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Poursuite de l'offre d'un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n'ont pas de laboratoire d'imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d'hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien financier aux organismes communautaires en santé et en services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Poursuite de la participation au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :

- Soutenir la direction régionale de santé publique du Bas-Saint-Laurent dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires;
- Accroître l'accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par l'Établissement de détention de Rimouski et de la Direction des services professionnels correctionnels du Bas-Saint-Laurent.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec huit postes MRC répartis sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale du Bas-Saint-Laurent soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 2

Dans l'optique d'agir pour assurer l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires, le MSP propose de :

- Créer ou moderniser l'offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées pour favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés;
- Soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité¹.

¹ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

Priorité 3

Afin d’agir pour un environnement sain et une vie de qualité, le MSP entend :

- Apporter un soutien technique et financier aux municipalités côtières pour la concrétisation de travaux d’atténuation des risques de sinistres ou de prévention sur leur territoire afin de contrer les effets de l’érosion côtière.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 6

Afin d'agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables, le MAPAQ entend :

- Travailler de concert avec les intervenants pour orienter les interventions selon les pistes d'action qu'ils souhaitent privilégier.

Afin de mettre en œuvre les pistes d'action envisagées par les intervenants qui sont notamment d'accroître la transformation alimentaire sur le territoire et d'appuyer la relève agricole, le MAPAQ s'engage à :

- Organiser des rencontres relèves-cédants dans le but de favoriser l'établissement de la relève qui n'est pas apparentée à des entreprises existantes;
- Poursuivre son appui aux organismes présents et aux entreprises de transformation alimentaire pour que leurs produits se distinguent sur les marchés;

- Fournir un accompagnement et un soutien aux entreprises de transformation alimentaire qui sont en situation de démarrage ainsi qu'aux entreprises agricoles qui souhaitent se diversifier par l'ajout d'activités de transformation alimentaire;
- Poursuivre ses efforts afin d'offrir, par le biais de l'Institut de technologie agroalimentaire, des formations à l'affût des tendances et des opportunités du secteur.

Pour tirer profit de la position géographique de la région située aux abords du Saint-Laurent et devenir une référence dans le domaine de l'eau, le MAPAQ entend :

- Participer à des exercices de concertation avec les intervenants du milieu.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 1

Agir pour l'attractivité de la région

- En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région trois créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Écoconstruction, Tourbe et agroenvironnement, et Ressources, sciences et technologies marines. Cette démarche s'appuie sur les forces régionales, sur la mobilisation et sur le dynamisme des gens d'affaires en région ainsi que sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec;

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

- Afin de soutenir de façon plus ciblée le secteur des produits du bois dans le contexte du conflit du bois d'œuvre, le MESI a mis en place un volet spécial du Programme Exportation (PEX), qui permet de traiter rapidement les demandes des entreprises du secteur portant exclusivement sur les déplacements à l'étranger et visant le développement de leurs marchés hors Québec;
- Le MESI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Innov & Export PME a pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région;
- Dans le cadre du PAGES 2015-2020, le MESI soutient financièrement les pôles régionaux d'économie sociale et la CDRQ pour qu'ils promeuvent et soutiennent le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Pôle d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent et le point de service régional de la CDRQ pourront donc, en collaboration avec la direction régionale du MESI, aider la région dans cette priorité.

Priorité 6

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

- En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région trois créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Écoconstruction, Tourbe et agroenvironnement, et Ressources, sciences et technologies marines;
- L'élaboration des plans de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) de Rimouski et de Matane se fait en concertation avec les intervenants régionaux. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation de ces plans de développement, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux;
- Le MESI est également représenté à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent et accompagne, en ce sens, la réalisation de projets régionaux.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 1

Agir pour l'attractivité de la région

Priorité 3

Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Priorité 5

Agir pour la vitalité des communautés rurales

- La région du Bas-Saint-Laurent est en mesure d'agir directement en matière de sport et de loisir de même qu'en ce qui a trait aux ressources immobilières. Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la région peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé la construction d'un centre de curling à Rivière-du-Loup.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

L'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif du Bas-Saint-Laurent ainsi que les besoins en équipement représentent des investissements importants dans les établissements de la région.

Enfin, l'attraction du Bas-Saint-Laurent se trouve également renforcée par l'ouverture du nouveau Centre d'enseignement collégial à Témiscouata-sur-le-Lac, en fonction depuis l'automne 2017.

Priorité 2

Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire

- Le MEES accompagne, soutient et finance les commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite

éducative, de la Stratégie 0-8 ans 2017-2022 (Tout pour nos enfants) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

Par ailleurs, les activités des instances régionales de concertation, et leur effet sur la persévérance et la réussite scolaires, seront soutenues financièrement, ce qui profitera au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, en particulier en ce qui concerne les actions de la Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé (COSMOSS). Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; dans la région, les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte au décrochage et raccrochage scolaires).

Finalement, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Priorité 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

- Les commissions scolaires travaillent, avec le soutien financier du MEES, à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles. Par l'application de programmes d'études comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, de mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, de partenariat avec des organismes comme OSEntreprendre et en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le MEES et les commissions scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Des programmes et mesures similaires sont également offerts en formation professionnelle.

Au regard de l'offre de formation, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires. Les cégeps du Bas-Saint-Laurent, quant à eux, obtiennent un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale.

Par ailleurs, le MEES assure un financement aux établissements d'enseignement supérieur des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la création du pôle régional « L'enseignement supérieur de l'Est uni pour relever les défis de la main-d'œuvre ». Ce projet vise à établir une stratégie concertée de recrutement des étudiants et à développer des modalités de continuité de parcours entre la formation collégiale et la formation universitaire. Il repose sur une initiative concertée entre l'UQAR, le cégep de Matane, le cégep de La Pocatière, le cégep de Rimouski, le cégep de la Gaspésie et des Îles et le cégep de Rivière-du-Loup.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 1

Pour agir pour l'attractivité de la région, le MERN :

- Proposera au gouvernement une approche révisée d'affectation du territoire public;
- Entamera la révision du PRDTP, dont le volet récréotouristique.

Priorité 2

Pour agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire, le MERN :

- Mettra en œuvre un plan d'action pour d'assurer la conformité des usages des droits fonciers délivrés sur les terres du domaine de l'État.

Priorité 4

Pour agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés, le MERN :

- A contribué au lancement de la Chaire en entrepreneuriat minier.

Priorité 5

Pour agir pour la vitalité des communautés rurales, le MERN :

- Applique une nouvelle tarification du loyer de certains baux de télécommunication situés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement pour les baux attribués à des municipalités, à des organismes sans but lucratif ou encore, lorsque des équipements de télécommunication sont destinés à des fins autres que cellulaires.

Priorité 6

Pour agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables, le MERN :

- Suit les projets d'énergies renouvelables sous contrat avec Hydro-Québec dans la région;
- Met en œuvre les ententes de délégation de certains pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière signées avec les MRC du Bas-Saint-Laurent;
- Met en œuvre le PRDTP – volet éolien.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 1

Agir pour l'attractivité de la région

- Accroître la présence du Ministère dans la région du Bas-Saint-Laurent à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI :
 - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
 - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
 - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
 - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région du Bas-Saint-Laurent en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Déployer deux volets de la campagne Ensemble, nous sommes le Québec. Un volet vise à sensibiliser la population à l'apport de l'immigration en région et l'autre volet vise à informer les personnes immigrantes des emplois disponibles en région;
- Soutenir cinq projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité. Pour l'année 2018-2019, les projets seront développés à Rivière-du-Loup, à Matane, à Amqui, à Témiscouata-sur-le-Lac et à Rimouski;
- Soutenir trois organismes à but non lucratif pour réaliser des diagnostics des besoins en matière d'attraction et de rétention de personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région du Bas-Saint-Laurent;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région du Bas-Saint-Laurent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec cinq MRC de la région du Bas-Saint-Laurent, la Ville de Rimouski et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région du Bas-Saint-Laurent;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu.
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région du Bas-Saint-Laurent et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

Priorité 2

Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires

- Accroître la présence du Ministère dans le Bas-Saint-Laurent à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Ainsi, il est envisagé de déployer deux conseillers en partenariat dans la région;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités de la région du Bas-Saint-Laurent et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu.

Priorité 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

- Les éléments de réponse de la priorité 1 s'appliquent également à cette priorité.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 2

Le MAMOT, en collaboration avec le ministère de la Famille (MF), met à la disposition des municipalités un programme d'aide financière pour les soutenir dans leur démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Pour en maximiser le potentiel, le Ministère compte :

- Favoriser la connaissance du programme Municipalité amie des aînés (MADA) auprès du comité directeur régional afin d'en assurer la promotion sur le territoire de façon à ce que la région se positionne favorablement lors des dépôts de projets.

Par ailleurs, le MAMOT s'est engagé, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, à adapter les outils visant à favoriser les actions du milieu. Le MAMOT entend ainsi :

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Priorité 5

La mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ainsi que la réalisation conjointe de travaux, peut être un choix judicieux pour des organismes municipaux qui souhaitent optimiser l'offre de services de proximité sur leur territoire. Pour concrétiser ces projets, le MAMOT prévoit :

- Accompagner les municipalités en matière de coopération intermunicipale;
- Offrir une mesure d'aide pour soutenir financièrement les initiatives de mise en commun.

Le MAMOT propose également des interventions en matière d'aménagement du territoire :

- Élaborer des OGAT qui soutiennent notamment l'accès aux services de proximité ainsi que le développement et la mise en valeur des particularités territoriales des milieux ruraux;
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

La région est aussi préoccupée par la vitalité des communautés rurales. En ce sens le MAMOT anticipe :

- Offrir une nouvelle mesure aux territoires de la région présentant des défis de vitalisation.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 2

Pour assurer le développement du plein potentiel de ses jeunes ainsi que leur enracinement dans la collectivité, le MFFP suggère de :

- Soutenir, de concert avec les partenaires du Ministère et la Commission scolaire des Phares, la mise en place d'un programme « faune-étude » pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage.

Priorité 6

Afin d'agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables, le MFFP entend :

- Soutenir les projets innovants grâce aux mesures de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers, particulièrement ceux visant la diversification, la croissance et la compétitivité des entreprises;
- Réaliser, autant en forêts publiques que privées, les travaux d'éclaircies commerciales qui soutiennent la possibilité forestière;
- Accompagner et soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d'autres fins;

- Favoriser le développement du plein potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales;
- Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée afin de permettre aux usines de transformation de bénéficier d'un volume additionnel à un prix concurrentiel.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Les intervenants de la région du Bas-Saint-Laurent ont ciblé quatre priorités liées à la mobilité :

Priorité 3

Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Priorité 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Priorité 5

Agir pour la vitalité des communautés rurales

Priorité 6

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

Relativement à ces priorités, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1 – Participer aux efforts d'adaptation aux changements climatiques
 - Le MTMDET entend renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques (CC). À ce titre, 13 projets de recherche en adaptation aux CC seront en cours ou terminés en 2018-2019 pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

- Le MTMDET planifie le remplacement de sept ponceaux et de cinq ponts ainsi que la réparation des protections côtières à Sainte-Flavie et Petit-Matane. Ces travaux visent à protéger le réseau routier sous sa responsabilité contre l'érosion, la submersion et les inondations.
- Action 2 – Favoriser la protection et la mise en valeur des paysages
 - Le MTMDET continuera de tenir compte de la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent lors de la réalisation de ses projets.
- Action 3 – Participer à la sécurité physique des individus
 - Le MTMDET planifie la réalisation de projets visant à assurer la sécurité sur le réseau routier pour la période 2018-2020, impliquant notamment la correction de courbes. Le MTMDET offre également des aides financières susceptibles de favoriser une mobilité sécuritaire dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ainsi que des programmes de voirie locale.
- Action 4 – Favoriser la préservation du patrimoine bâti
 - Le MTMDET continuera de collaborer au projet de rétrocession du pont Arthur-Bergeron mené par la MRC de La Mitis et visant sa mise en valeur patrimoniale.
- Action 5 – Soutenir l'utilisation des énergies vertes
 - Le MTMDET continuera de participer aux activités de la Table régionale sur la réduction de la dépendance au pétrole et d'y offrir son expertise en matière de mobilité durable;
 - Le MTMDET entend électrifier son parc de véhicules : l'acquisition de deux automobiles électriques est prévue pour la Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en 2018-2020;
 - Enfin, le MTMDET offre de l'aide financière susceptible de soutenir l'utilisation des énergies vertes dans le cadre du programme d'aide Écocamionnage ainsi que du programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec.
- Action 6 – Favoriser le développement des transports actif et collectif
 - Le MTMDET entend favoriser l'utilisation des transports collectif, actif et alternatif. Il entend également consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation et financer les services de transport collectif en région;
 - Le MTMDET offre également de l'aide financière susceptible de favoriser la consolidation ou le développement des transports actif et collectif dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains ainsi que des programmes de transport collectif. Plusieurs mesures du plan d'action de la Politique de mobilité durable et des cadres d'intervention spécifiques en transports collectif, régional et actif ainsi qu'en nouvelles mobilités contribuent à appuyer ces actions.
- Action 7 – Faciliter l'accès aux services par des axes routiers de qualité
 - Le MTMDET entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien et l'amélioration des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier du Bas-Saint-Laurent sous la responsabilité du MTMDET, une cible de 83 projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020;

- Notamment, le MTMDET poursuivra la planification des travaux visant à achever la transformation de la route 185 en autoroute à deux voies par direction. La troisième et dernière phase de ce projet permettra de finaliser le lien entre l'autoroute 20 et le Nouveau-Brunswick de manière à fournir à la population une mobilité rapide, fonctionnelle et sécuritaire et à soutenir l'économie régionale en améliorant le transport des marchandises sur cet axe interprovincial;
 - Le MTMDET procédera à l'asphaltage de plusieurs tronçons de la route 132, tant dans le secteur de Matane que dans ceux de Sainte-Angèle-de-Mérici et de Causapscal;
 - Enfin, le MTMDET offre de l'aide financière susceptible de soutenir le réseau routier municipal dans le cadre des programmes de voirie locale.
- Action 8 – Soutenir la mise à niveau et le maintien des infrastructures portuaires
 - Le MTMDET poursuivra sa participation aux comités locaux des zones industrio-portuaires de Rimouski et de Matane, émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020;
 - Le MTMDET offre également de l'aide financière susceptible de soutenir la mise à niveau et le maintien d'infrastructures portuaires dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) ainsi que du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSITM).

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

- Le MTMDET et ses partenaires investiront près de 326 M\$ dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020. Parmi les travaux visés, on peut citer : la réfection du pont de la route 293, au-dessus de la rivière des Trois-Pistoles, à Saint-Clément; l'asphaltage de la chaussée de la route 132, à Notre-Dame-des-Neiges, à Saint-Simon et à Rimouski; la reconstruction de la route dans le secteur urbain, à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup; la construction de voies de virage et l'ajout de feux de circulation sur la route 132, dans le secteur de la Fromagerie des Basques, à Notre-Dame-des-Neiges;
- Le MTMDET poursuivra son accompagnement auprès du Village-relais de Dégelis en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire en 2018;
- Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents de la région du Bas-Saint-Laurent. À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec (février 2018), le programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

En matière d'affaires maritimes

Priorité 6

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

- Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires maritimes, appuie les initiatives du MAPAQ visant à favoriser l'essor des secteurs des pêches et de l'aquaculture commerciales, notamment la planification de la relève et la mise en marché des produits. Il appuie également les initiatives du MESI et du MTMDET visant à stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise et à encourager la création d'emplois de qualité.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 1

Afin d'agir pour l'attractivité de la région, le MDDELCC s'engage à :

- Soutenir les projets qui favorisent l'attraction en dynamisant la région, notamment les projets créateurs d'emploi, en accompagnant les divers promoteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Afin de maintenir une offre de service axée sur la disponibilité pour l'ensemble des citoyens de la région, assurer un accompagnement soutenu des diverses clientèles.

Priorité 2

Dans le but d'agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires, le MDDELCC souhaite :

- Soutenir les projets qui favorisent l'attraction en dynamisant la région, notamment les projets créateurs d'emploi, en accompagnant les divers promoteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la LQE;
- Il s'engage à participer activement aux rencontres et aux travaux menés par la conférence administrative régionale (CAR), en collaboration avec tous les autres MO.

Priorité 3

Visant agir pour un environnement sain et une vie de qualité, le MDDELCC peut :

- Maintenir un contact constant avec les municipalités et les acteurs régionaux impliqués. Il peut accompagner ces acteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la LQE. Le MDDELCC est très impliqué et travaille en étroite collaboration avec les autres MO impliqués dans la

lutte contre les changements climatiques, le développement de stratégies d'adaptation et la mise en place de mesures de protection. Le Ministère s'engage à poursuivre ses activités et actions en ce sens;

- Lors de l'entrée en vigueur du Plan stratégique 2017-2021, évaluer les actions qu'il pourrait mettre en œuvre pour répondre aux priorités régionales dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, la gestion de l'eau, la qualité de l'air, l'accroissement de la superficie du réseau d'aires protégées, la protection des milieux humides et hydriques;
- Lors du lancement du programme Climat municipalités 2, encourager les municipalités à créer les solutions de lutte contre les changements climatiques avec les parties prenantes concernées, que ce soit des citoyens, des organisations à but non lucratif ou des entreprises privées.

Priorité 4

Afin d'agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés, le MDDELCC vise à :

- Soutenir les acteurs qui portent des projets dynamisants pour la région, en accompagnant les divers promoteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Par ailleurs, il maintiendra un contact constant avec les municipalités et les acteurs régionaux impliqués à ce niveau.

Priorité 5

Dans l'objectif d'agir pour la vitalité des communautés rurales, le MDDELCC entend :

- Soutenir le développement des réseaux d'infrastructure de transport adéquats et intégrés aux besoins de la région en accompagnant les divers promoteurs, notamment le MTMDET et les municipalités, dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la LQE.

Priorité 6

Afin d'agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables, le MDDELCC entend :

- Soutenir les acteurs qui portent des projets en accompagnant les divers promoteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la LQE. De plus, il maintiendra un contact constant avec les municipalités et les acteurs régionaux impliqués à ce niveau;
- Examiner chaque demande d'occupation du domaine hydrique de l'État qui lui est soumise par les acteurs régionaux concernés afin de déterminer si un droit d'occupation peut être délivré;
- Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables ainsi que l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable. Ce travail peut se faire par le biais d'une concertation notamment avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre des activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD);
- Afin de réaliser la gestion intégrée du Saint-Laurent, le MDDELCC s'engage à poursuivre la mise en œuvre du processus de concertation des intervenants concernés par les enjeux liés au Saint-Laurent (Table de concertation régionale – TCR).

MINISTÈRE DU TOURISME

L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 3

Afin d'appuyer la région dans sa volonté de soutenir l'industrie touristique à longueur d'année, le MTO rappelle que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches.

Priorité 4

Pour soutenir les efforts du Bas-Saint-Laurent visant à accroître les retombées économiques locales liées aux richesses naturelles, intellectuelles et culturelles ainsi qu'à améliorer la mise en marché des produits et services, le MTO souligne que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique;
- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent aussi de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;

- Plus spécialement, les projets de mise en valeur touristique d'atouts naturels et culturels ainsi que les projets d'accompagnement des entreprises dans l'amélioration des pratiques d'affaires et de développement des compétences de la main-d'œuvre peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme du Bas-Saint-Laurent.

Priorité 6

En appui aux intervenants régionaux qui souhaitent faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant en agrotourisme et tirer profit de la position géographique de la région aux abords du Saint-Laurent pour devenir une référence dans le domaine de l'eau, le MTO précise que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté deux stratégies sectorielles, soit la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel et la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Les projets de développement en agrotourisme peuvent être soumis dans le cadre des leviers cités précédemment et de l'Entente de partenariat régional en tourisme du Bas-Saint-Laurent.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 1

La Direction régionale de Services Québec du Bas-Saint-Laurent (la Direction régionale) compte agir pour l'attractivité de la région. Pour ce faire, ses interventions visent à :

- Contribuer activement aux travaux de la Table régionale sur l'attractivité, dont l'objectif est la concertation entre les différents intervenants du milieu pour déterminer les actions concrètes favorisant l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre;
- Contribuer à la réalisation du Sommet régional sur l'attractivité, notamment en fournissant une information actualisée sur les besoins réels des entreprises;
- Accompagner, au moyen de ses programmes et mesures, tout nouvel arrivant et toute nouvelle arrivante qui aura recours à ses services;
- Sensibiliser son personnel ainsi que les employeurs à l'embauche d'une main-d'œuvre diversifiée.

Priorité 2

La Direction régionale compte agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités, en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires. À cet effet, ses interventions visent à :

- Poursuivre sa participation aux niveaux local et régional à la démarche Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé, dont l'un des objectifs vise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;
- Collaborer à la mise en œuvre des engagements ministériels pris dans le cadre du Plan gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023;
- Mettre en œuvre le Programme objectif emploi.

Priorité 3

La Direction régionale compte agir pour un environnement sain et une vie de qualité. Pour ce faire, son intervention vise à poursuivre son soutien à la réalisation de formations de courte durée, notamment pour les entreprises du secteur touristique et du secteur culturel de la région du Bas-Saint-Laurent.

Priorité 4

La Direction régionale compte agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés. Dans ce contexte, ses interventions visent à :

- Poursuivre et à encourager la tenue de rencontres pour susciter la concertation interordres avec les partenaires de l'éducation (les commissions scolaires, les cégeps et l'université) et la mise en œuvre de projets régionaux de formation;
- Participer aux travaux de la Table d'action en entrepreneuriat du Bas-Saint-Laurent, des différentes tables régionales de concertation pour l'emploi et des tables sectorielles comme le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre en aménagement forestier et celui en fabrication métallique industrielle;
- Réaliser des interventions facilitant le recours au Programme d'apprentissage en milieu de travail et au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi et l'accès à des formations à temps partiel.

Priorité 5

La Direction régionale compte agir pour la vitalité des communautés rurales. Aussi, ses interventions visent à :

- Amorcer une réflexion avec les partenaires du milieu pour la réalisation d'activités permettant de rapprocher les services des citoyens;
- Assurer une meilleure accessibilité aux services gouvernementaux dans l'ensemble du territoire.

Priorité 6

La Direction régionale compte participer aux efforts pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables. Pour ce faire, ses interventions visent à :

- Poursuivre sa participation aux travaux des différentes tables sectorielles, notamment pour les secteurs forestier, maritime et de la fabrication métallique industrielle;
- Contribuer aux travaux du comité de suivi du Sommet régional sur l'aménagement du secteur forestier.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

L'offre de service

Présence en région :

- Réserve faunique de Rimouski;
- Parc national du Bic;
- Parc national du Lac-Témiscouata.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 3

Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

La Sépaq a notamment comme orientations :

- D'assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel :
 - En maintenant la santé des écosystèmes des parcs nationaux;
 - En augmentant la concertation avec les acteurs des zones périphériques, notamment par la tenue de rencontres de concertation;
 - Par un accroissement de la protection des réserves fauniques;
 - En réinvestissant de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Sépaq et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. 2 % de la valeur des actifs seront réinvestis annuellement dans le maintien d'actifs.
- D'accroître son leadership en matière de développement durable :
 - En déployant un plan de réduction de l'empreinte environnementale;
 - En établissant des relations durables et mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones;
 - En promouvant les réalisations, le savoir-faire et l'expertise scientifique de la Sépaq ainsi que les retombées économiques qu'elle génère.

Priorité 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.

La Sépaq a notamment comme orientation de favoriser le développement et la mobilisation de ses employés :

- En implantant un programme de développement du leadership;
- En déployant un plan d'engagement interne ayant comme objectif au taux de rétention des nouveaux employés réguliers de 80 % après deux ans;
- En optimisant les programmes d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
- En déployant l'offre globale de formation de manière à mieux représenter la nouvelle vision de la Sépaq. Deux nouveaux programmes par année.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société des traversiers du Québec (STQ) a pour mission d'assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services et des infrastructures de transport maritime ou complémentaires de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec. Elle vise à être reconnue comme un chef de file innovateur dans le transport maritime public en faisant vivre à la clientèle une expérience de transport maritime intégrée, adaptée à ses attentes, grâce au soutien d'une équipe fière et engagée.

Entre le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord, le NM *F.-A.-Gauthier de la* traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout assure les déplacements quotidiens des passagers et des véhicules (capacité maximale de 800 passagers et de 180 véhicules). La distance est de 62,1 km et la durée est de 2 heures 20 min, pour la traversée Matane – Baie-Comeau, et de 55,3 km et 2 heures 10 min, pour la traversée Matane – Godbout.

La traverse de l'Île-Verte, avec le NM *Peter-Fraser* (capacité de 70 passagers et de 12 véhicules), est opérée par le personnel de la STQ. Par contre, la STQ a développé un partenariat avec la Société Inter-Rives de l'Île-Verte (SIRIV) qui assure le service des réservations et les services auprès de la clientèle. La distance de la traversée est 7 km et sa durée est de 30 min.

La traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon relie, quant à elle, la région du Bas-Saint-Laurent à celle de Charlevoix avec le NM *Trans-Saint-Laurent*, relie et est exploitée en partenariat avec Traverse Rivière-du-Loup – Saint-Siméon ltée. La distance de la traversée est 27,2 km et sa durée est de 65 min.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 6

Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

En réponse à cette priorité, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- Afin de contribuer aux efforts de lutte aux changements climatiques, la STQ maximisera l'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) sur le NM *F.-A. Gauthier*. De plus, elle contribue à la mobilité durable des personnes et des marchandises dans le Bas-Saint-Laurent. Aussi, le NM *Peter-Fraser* est à la fine pointe des technologies « vertes », car c'est le premier traversier de passagers et de véhicules en Amérique du Nord à être propulsé avec un système diesel électrique hybride;
- La STQ entend poursuivre son soutien financier et opérationnel tant au niveau maritime qu'au niveau des services complémentaires pour les traverses maritimes Rivière-du-Loup–Saint-Siméon et de l'Île-Verte afin d'assurer la croissance du secteur maritime;
- Afin de soutenir la région de Rivière-du-Loup pour affirmer sa position géographique aux abords du Saint-Laurent, la STQ poursuivra sa collaboration avec la ville de Rivière-du-Loup dans son projet fédérateur du Carrefour Maritime;
- De plus, la STQ poursuit la tenue des Comités consultatifs régionaux (CCR) dans ses traverses desservies afin que les acteurs du milieu puissent s'exprimer sur leurs enjeux et leurs besoins. Cette action s'inscrit dans sa volonté de répondre au besoin de décentralisation.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

Les réponses particulières aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

Priorité 1

Agir pour l'attractivité de la région

Afin de favoriser l'accès à la propriété et au logement, la SHQ entend :

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation au Bas-Saint-Laurent;
- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région du Bas-Saint-Laurent.

MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région du Bas-Saint-Laurent auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Autre ²
CSPQ							X
HQ ¹							
IQ				X		X	
MCC	X		X	X	X		
MF	X	X	X				
MJQ		X					X
MSSS	X	X	X				X
MSP		X	X				
MAPAQ						X	
MESI	X			X		X	
MEES	X	X	X	X	X		
MERN	X	X		X	X	X	
MIDI	X	X		X			
MAMOT		X			X		
MFFP		X				X	
MTMDDET			X	X	X	X	X
MCE						X	
MDDELCC	X	X	X	X	X	X	
MTO			X	X		X	
MTESS	X	X	X	X	X	X	
Sépaq			X	X			
STQ						X	
SHQ	X						

¹ Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

² Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».

